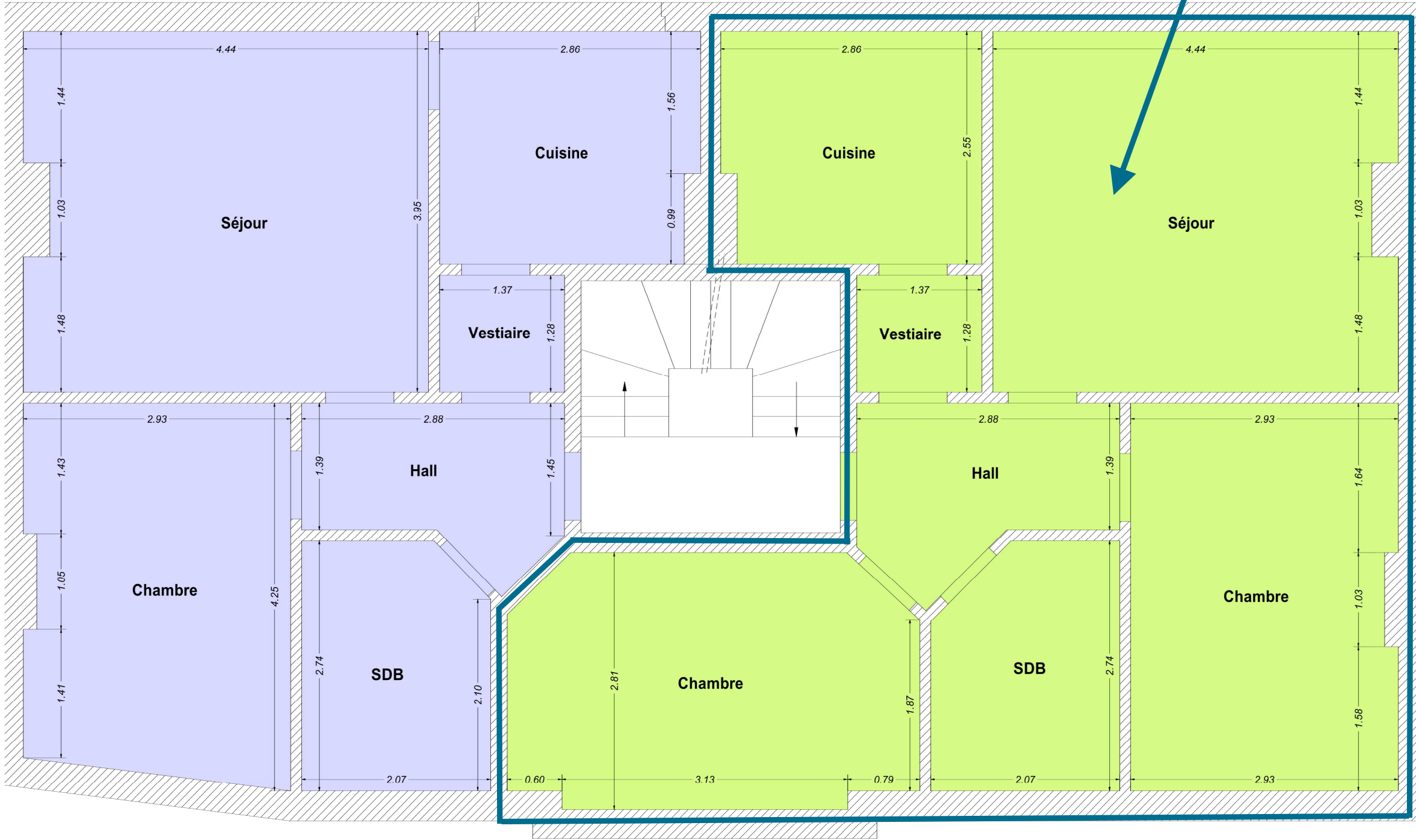


- Appartement C1 - Superficie nette 48,6 m²
- Appartement C2 - Superficie nette 61,1 m²



REMARQUE IMPORTANTE :

Les plans reprennent la configuration des lieux au jour de la visite, en mentionnant les zones de jouissance privative. La limite entre les parties communes et privatives est fixée à l'axe des parois qui les séparent.
Les emplacements des compteurs individuels d'électricité et de gaz sont représentés aux plans.
Les compteurs individuels d'eau sont situés dans les appartements et ne sont pas représentés aux plans.
Les câbles, conduites et autres éléments techniques ne sont pas représentés aux plans, mais sont à considérer comme des éléments communs ou servitudes.



Dossier n° :	2013.05	 Ingénieur en Construction Géomètre-Expert Expert Immobilier geo050882 Sébastien LADOUCE Rue de Spontin, 12 B-5530 DURNAL Tel : 0495/580346 Fax : 083/690854 sebastien.ladouce@gmail.com
Date :	22/02/2014	
Echelle :	1/50 (A3)	
Plan n° :	14	Consorts HAMBLENNES - Division d'un immeuble sis rue de l'Armée Grouchy, 1A-1B-1C-1D à B-5000 NAMUR
Révision :	A SL	Détermination des parties communes et privatives - BLOC C - Plan du 1er étage